



# Venez dire NON

## à l'extraction de sable marin devant La Palmyre – La Coubre



**SAMEDI 27 OCTOBRE 2018 À 15H**  
Square de l'Océan à La Palmyre

*Les cimentiers veulent vider nos plages mais ces marchands de sable  
ne nous endormiront pas !*

### **RASSEMBLEMENT CITOYEN**

Organisé par un groupement de 12 associations :

*Agora Soulac Energie, APSEM (Association pour la Protection de Soulac-sur-mer contre l'Érosion Marine), Association des Propriétaires des Mathes-La Palmyre, Demain Les Mathes, Estuaire Pour Tous, Les 7 Sentinelles, Les Amis de Saint-Palais, Nature Environnement 17, Natvert, Pays Royannais Environnement, Saint Palais Environnement, Sauvons Le Littoral Ronçois.*

Ce groupement a la volonté de stopper **définitivement** le projet d'extraction de sable marin, prévu à 1 km de la côte de La Palmyre au banc dit du « Matelier », qui envisage d'extraire **13 millions m3** de granulats (sable et graviers) sur 30 ans.

Cette quantité représente l'équivalent de **315** forts Boyard !

**« La nature ayant horreur du vide », le trou provoqué par les extractions se rebouchera rapidement... avec le sable des plages voisines !**

- Du fait de la complexité des mouvements des sédiments dans les estuaires, notamment du sable dans les embouchures
- Du fait de la localisation de l'exploitation demandée, à proximité de la côte sableuse et de la faible profondeur (banc dit du « Matelier »)
- Du fait de la possibilité de faire des extractions plus au large (+ de 20 km) et plus en profondeur (+ 25 m) ayant a priori moins d'impacts environnementaux, notamment sur l'érosion du trait de côte
- Du fait du dragage continu de la passe Ouest de la Gironde avec un volume d'extraction de sable très important, une nouvelle exploitation aggraverait les déséquilibres sous-marins.
- Du fait du volume demandé (13 millions de m3) et de la durée d'exploitation (30 ans)
- Du fait de l'absence d'étude scientifique prouvant que cette exploitation n'aurait pas d'impacts environnementaux

**IL EST EVIDENT QUE LE PRINCIPE DE PRECAUTION DOIT S'APPLIQUER** (*Charte de l'Environnement du 24 juin 2004*).

Ce projet fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire devant la cour administrative d'appel de Bordeaux pilotée par le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde

- *L'État s'est clairement positionné contre cette demande de concession par un arrêté ministériel signé de Monsieur Bruno Le Maire en date du 21 juillet 2017.*
- *Cet arrêté a été annulé par le tribunal administratif de Poitiers le 21 juin 2018.*
- *Le ministère a fait appel de la décision le 22 août 2018.*



# Venez dire NON

## à l'extraction de sable marin devant La Palmyre – La Coubre



**SAMEDI 27 OCTOBRE 2018 À 15H**  
Square de l'Océan à La Palmyre

*Les cimentiers veulent vider nos plages mais ces marchands de sable  
ne nous endormiront pas !*

### **RASSEMBLEMENT CITOYEN**

Organisé par un groupement de 12 associations :

*Agora Soulac Energie, APSEM (Association pour la Protection de Soulac-sur-mer contre l'Érosion Marine), Association des Propriétaires des Mathes-La Palmyre, Demain Les Mathes, Estuaire Pour Tous, Les 7 Sentinelles, Les Amis de Saint-Palais, Nature Environnement 17, Natvert, Pays Royannais Environnement, Saint Palais Environnement, Sauvons Le Littoral Ronçois.*

Ce groupement a la volonté de stopper **définitivement** le projet d'extraction de sable marin, prévu à 1 km de la côte de La Palmyre au banc dit du « Matelier », qui envisage d'extraire **13 millions m3** de granulats (sable et graviers) sur 30 ans.

Cette quantité représente l'équivalent de **315** forts Boyard !

**« La nature ayant horreur du vide », le trou provoqué par les extractions se rebouchera rapidement... avec le sable des plages voisines !**

- Du fait de la complexité des mouvements des sédiments dans les estuaires, notamment du sable dans les embouchures
- Du fait de la localisation de l'exploitation demandée, à proximité de la côte sableuse et de la faible profondeur (banc dit du « Matelier »)
- Du fait de la possibilité de faire des extractions plus au large (+ de 20 km) et plus en profondeur (+ 25 m) ayant a priori moins d'impacts environnementaux, notamment sur l'érosion du trait de côte
- Du fait du dragage continu de la passe Ouest de la Gironde avec un volume d'extraction de sable très important, une nouvelle exploitation aggraverait les déséquilibres sous-marins.
- Du fait du volume demandé (13 millions de m3) et de la durée d'exploitation (30 ans)
- Du fait de l'absence d'étude scientifique prouvant que cette exploitation n'aurait pas d'impacts environnementaux

**IL EST EVIDENT QUE LE PRINCIPE DE PRECAUTION DOIT S'APPLIQUER** (*Charte de l'Environnement du 24 juin 2004*).

Ce projet fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire devant la cour administrative d'appel de Bordeaux pilotée par le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde

- *L'État s'est clairement positionné contre cette demande de concession par un arrêté ministériel signé de Monsieur Bruno Le Maire en date du 21 juillet 2017.*
- *Cet arrêté a été annulé par le tribunal administratif de Poitiers le 21 juin 2018.*
- *Le ministère a fait appel de la décision le 22 août 2018.*